Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/1660

18.3.2026

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

au sens de l'article 4 de la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les dispositions relatives à l'heure d'été Calendrier de la période de l'heure d'été

(C/2026/1660)

Pour les années 2027 à 2031 incluses, le début et la fin de la période de l'heure d'été sont fixés respectivement aux dates suivantes, à 1 heure du matin temps universel:

— en 2027: les dimanches 28 mars et 31 octobre;

— en 2028: les dimanches 26 mars et 29 octobre;

— en 2029: les dimanches 25 mars et 28 octobre;

— en 2030: les dimanches 31 mars et 27 octobre;

— en 2031: les dimanches 30 mars et 26 octobre.